

Règlement 24 Heures KARTING 2025

Table des matières

<i>Article I. Organisation.</i>	3
Section I.1 Organisateur.	3
Section I.2 Contacts et adresse du circuit.	3
Section I.3 Règlements de référence.	3
<i>Article II. Calendrier.</i>	4
Section II.1 Horaires.	4
<i>Article III. Modalités de participation.</i>	4
Section III.1 Groupe 1.	4
Section III.2 Groupe 2.	4
Section III.3 Engagement.	5
<i>Article IV. Participation à l'épreuve.</i>	6
Section IV.1 Pilotes admis.	6
Section IV.2 Dispositions spécifiques.	6
Section IV.3 Interventions piste.	6
Section IV.4 Ravitaillement/passage aux stands.	6
<i>Article V. Matériel et Equipements (karts et matériels admis).</i>	7
(a) Châssis.	7
(b) Moteurs.	7
(c) Pneumatiques (vendus par l'organisateur).	7
(d) Carburant.	7
(e) Huile de mélange.	7
(f) Autres points spécifiques.	7
<i>Article VI. Déroulement de l'épreuve.</i>	8
Section VI.1 Horaires des meetings (annexe 1).	8
Section VI.2 Enregistrement des équipages.	8
Section VI.3 Enregistrement du matériel et des équipements.	8
Section VI.4 Briefing.	8
Section VI.5 Procédure de mise en grille.	8
Section VI.6 Procédure de course.	8
Section VI.7 Procédure d'arrivée.	9
Section VI.8 Procédure de podium.	9
Section VI.9 Classement de l'épreuve et du championnat.	9
<i>Article VII. Contrôles et pénalités.</i>	9

Règlement

24 Heures KARTING 2025

(a) Pénalités à caractère général.....	9
(b) Pénalités châssis/carénage.....	9
(c) Pénalités de poids.....	9
(d) Pénalités de matériel.....	10
(e) Pénalités pour infractions sur la piste (sur décision des Commissaires Sportifs)	10
(f) Pénalités pour dépassement de vitesse maximum autorisée dans la voie des stands.....	10
<i>Article VIII. Annexe 1 - Horaires prévisionnels</i>	<i>11</i>
<i>Article IX. Annexe 2 – Procédure Safety Kart.....</i>	<i>12</i>
(a) Neutralisation de la course : Kart de Sécurité "Safety Kart".....	12



Règlement 24 Heures KARTING 2025

Article I. Organisation.

Section I.1 Organisateur.

L'Association Sportive de Karting ACO LE MANS organise les 24 Heures Karting 2025.
La compétition aura le statut de course Nationale.

Section I.2 Contacts et adresse du circuit.

Karting des 24 Heures

📍 Route du Chemin aux bœufs 72100 LE MANS

☎ 02 43 40 80 01 📠 02 43 40 21 43

E-mail accueil-karting@lemans.org

Site Internet : www.lemans-karting.com

Facebook : [24 Heures Karting | Facebook](#)

Section I.3 Règlements de référence.

Tous les pilotes, concurrents, officiels participant aux 24 Heures KARTING 2025 s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions :

- Des Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales CIK/FIA,
- Du Code Sportif International (« le Code »),
- Du présent Règlement Sportif (FFSA).
- Du Code de Conduite sur Circuits de Karting,
- Du règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »),
- Du règlement des Coupes de Marque (FFSA et International),
- Du règlement de la Compétition,

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de l'ensemble de ces documents.

L'épreuve aura lieu quelles que soient les conditions atmosphériques. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit, d'ajourner ou d'avancer l'épreuve selon les circonstances. Dans ce cas il avisera les concurrents dans les délais les plus brefs et leur remboursera exclusivement le droit d'engagement.

Règlement

24 Heures KARTING 2025

Article II. Calendrier.

24H KARTING LE MANS	22/23/24 août 2025	Circuit CIK
---------------------	--------------------	-------------

L'ASK ACO se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas d'un nombre d'engagement inférieur à 20.

Section II.1 Horaires.

Les horaires seront communiqués 1 mois avant la date de l'épreuve.

Article III. Modalités de participation.

Les concurrents pourront participer à l'épreuve dans 2 catégories : **Groupe 1** ou **Groupe 2**.

Section III.1 Groupe 1.

Le concurrent participe à l'épreuve avec son propre kart et sa propre organisation.

- Châssis libre d'origine.
- Motorisation > à 25 CV et maximum 35 CV.
- Embrayage et démarreur obligatoire.
- Sans boîte de vitesse.
- Système de freinage et support commercialisés par un professionnel.
- Poids 145 kg OU 160 kg.
- Pneumatiques : 5 trains slicks et 5 trains pluie maximum (commercialisés sur place par un professionnel)
- Essence commercialisée sur place par bidon de 25 L (tarif en vigueur).
- Nombre de pilotes 4 à 10.
- Temps de roulage 45 Minutes (pit in/pit out) sans pouvoir excéder 8 heures PAR PILOTE.

Section III.2 Groupe 2.

1 Le concurrent participe à l'épreuve avec son propre kart et sa propre organisation.

- Châssis libre d'origine.
- Motorisation < ou = à 25 CV
- Embrayage et démarreur obligatoire.
- Sans boîte de vitesse.
- Système de freinage et support commercialisés par un professionnel.
- Poids 145 kg OU 160 kg.
- Pneumatiques : 5 trains slicks et 5 trains pluie maximum (commercialisés sur place par un professionnel)
- Essence commercialisée sur place par bidon de 25 L (tarif en vigueur).
- Nombre de pilotes 4 à 10.
- Temps de roulage 45 Minutes (pit in/pit out) sans pouvoir excéder 8 heures PAR PILOTE.

Règlement

24 Heures KARTING 2025

- 2 Le concurrent participe à l'épreuve avec un kart mis à disposition par le karting des 24 Heures dans la formule clé en main dénommée « Open kart Racing », contact ACO LE MANS www.lemans-karting.com.
- Châssis PRAGA avec cage à plomb.
 - Motorisation KA 100 IAME avec démarreur
 - Poids 145kg.
 - Nombre de pilotes 4 à 10.
Temps de roulage 45 Minutes (pit in/pit out) sans pouvoir excéder 8 heures PAR PILOTE
 - La maintenance du kart pendant l'épreuve, le droit d'engagement, le carburant et les trains de pneus sont compris dans le prix de location du kart.

Section III.3 Engagement.

Les demandes d'engagement devront parvenir à l'ACO au plus tard **le 15 août**.

Le droit d'engagement est fixé à 1200 € TTC (Compris dans la Formule Open kart Racing)

Les inscriptions devront se faire via le site www.lemans-karting.com

Les sommes versées au titre de l'inscription pour l'épreuve seront conservées par l'organisateur en cas de désistement ou annulation du fait du concurrent quel que soit le motif.

Au moment de l'inscription, **600 € TTC d'arrhes** devront être versées par le Client.

Le solde devra parvenir à l'ACO selon les modalités suivantes :

- **600 € TTC** plus (+) **600 €** relatifs au dépôt de garantie avant le 15 août 2025.

Les sommes versées au titre de l'inscription seront conservées par l'organisateur en cas de désistement, annulation du fait du concurrent quel que soit le motif.

Tout délai de paiement non respecté entraînera l'annulation de l'inscription du concurrent avec effet immédiat sans remboursement des sommes déjà versées quel que soit le motif.

La participation d'un concurrent aux 24 Heures KARTING 2025 pour la formule « Open Kart Racing » est conditionnée par l'acceptation exhaustive des conditions générales de participation et location du kart.

Règlement 24 Heures KARTING 2025

Article IV. Participation à l'épreuve.

Section IV.1 Pilotes admis.

L'épreuve est ouverte à tout pilote atteignant l'âge de 14 ans au cours de l'année 2025, détenteur d'une licence nationale ou internationale de karting "Pilote concurrent conducteur" en cours de validité, délivrée par la FFSA, et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière.

L'épreuve est ouverte à tout pilote handisport atteignant l'âge de 14 ans au cours de l'année 2025, détenteur d'une licence nationale Karting "Pilote concurrent conducteur handisport", d'une licence nationale étrangère et de l'autorisation de son ASN, avec justificatif médical.

Le nombre **maximal** de participants est fixé à **46 équipes**.

Section IV.2 Dispositions spécifiques.

Les pilotes devront rouler à allure réduite dans la voie des stands (vitesse limitée à 30 km/heure).

Le temps de roulage est déterminé par différence entre les temps de passage à la sortie et à l'entrée des stands.

Le poids minimum est celui du kart +pilote. Le contrôle se fera lors de chaque entrée dans la voie des stands. La direction de course se réserve le droit de suspendre la pesée à l'entrée de la voie des stands pour cas de force majeure sans appel possible.

Seules les personnes munies de la chasuble auront accès au muret des stands et dans la voie des stands.

Section IV.3 Interventions piste.

Aucun membre du team ne pourra venir en aide au pilote en difficulté sur la piste. Le pilote devra se mettre en sécurité et attendre l'intervention de l'équipe technique de l'organisateur.

Cette disposition s'applique depuis la ligne de sortie des stands et jusqu'à celle de l'entrée.

L'endroit de récupération des karts sera indiqué au briefing.

Section IV.4 Ravitaillement/passage aux stands.

Sécurité/Environnement.

- Ravitaillement = pilote en dehors du kart, moteur éteint,
- Extincteur = 6 kg à portée de main,
- Tapis de sol réglementaire devant et dans le stand,
- Intervention devant le stand du concurrent : intervenants avec chasubles + pilote.

Devant le stand :

Catégorie Groupe 1et 2.

- ✓ Interventions possibles dans la voie des stands :
 - ✓ Graissage de la chaîne,
 - ✓ Remise en place du carénage AVANT (sans outil),
 - ✓ Changement de pilote,
 - ✓ Ajustement du lest amovible.
 - ✓ Changement du réservoir.

- ✓ Système de démarrage.

Un démarreur extérieur peut être utilisé mais seulement devant le stand de l'équipage.

- ✓ Ravitaillement.

Réservoir amovible obligatoire, 3 maximum, carburant fourni par l'organisateur en zone technique.

Règlement

24 Heures KARTING 2025

Article V. Matériel et Equipements (karts et matériels admis).

(a) Châssis.

Catégorie Groupe 1 et 2

Seules les pièces suivantes sont libres :

- Le siège,
- Le volant et le moyeu de volant,
- Les pédales,
- La protection de la couronne (maximum 200 mm)

Toutes les autres pièces et accessoires doivent rester d'origine.

Seul le cadre pourra être remplacé en cas de nécessité et après accord des Commissaires Techniques et validation par les Commissaires Sportifs. Le cadre de remplacement devra être présenté lors de l'enregistrement du matériel.

Il devra être contrôlé par les Commissaires Techniques après remontage.

Liste des éléments pré-montés sur le cadre : biellettes, colonne de direction, arbre, siège, plancher.

(b) Moteurs.

Groupe 1 et 2 = 2 moteurs, plombés, conformes à la fiche d'homologation des Coupes de Marque constructeur (caractéristiques techniques, cotes, poids, diagrammes, photos, etc...),

Formule Open Kart Racing = voir contrat ACO.

(c) Pneumatiques (vendus par l'organisateur).

Groupe 1 et 2 = Chaque équipage disposera de

5 trains de pneus slick (gommes à définir), et 5 trains de pneu pluie en gestion libre et contrôlés dès les essais officiels.

Obligation d'acheter au moins 1 train de pneu pluie avant le début de l'épreuve.

(d) Carburant.

L'essence SP98 sans plomb sera distribuée par l'organisateur et devra être utilisée par tous les concurrents dès le début des essais et jusqu'à l'arrivée de la course. Elle sera délivrée dans le récipient métallique prévu à cet effet exclusivement. Un volume maximal de **30 litres** sera délivré à chaque venue à la pompe.

Le paiement sera effectué à chaque passage par carte bancaire exclusivement. (Compris dans la formule Open Kart Racing)

- **Lieu de fourniture** : bâtiment technique,
- **Stockage** : Uniquement dans le stand,
- Limité à **2 réservoirs pleins** et le **récipient métallique** utilisé pour l'approvisionnement.

Le contrôle du stockage du carburant sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent.

(e) Huile de mélange.

Seules les huiles homologuées CIK/FIA de l'année en cours sont autorisées.

(f) Autres points spécifiques.

Pour faciliter le graissage de la chaîne, 1 trou est autorisé entre les 2 points de fixation du carter de chaîne au châssis ou aux paliers.

Règlement

24 Heures KARTING 2025

Article VI. Déroulement de l'épreuve.

Section VI.1 [Horaires des meetings \(annexe 1\).](#)

Section VI.2 [Enregistrement des équipages.](#)

Un représentant de chaque équipage devra passer au secrétariat d'organisation pour la confirmation définitive de son engagement. Il devra être muni de toutes les licences du Team. Les licences seront contrôlées et conservées par l'ASK-ACO. En cas d'absence d'une licence, l'engagement ne sera pas enregistré.

Il recevra les documents ou matériels suivants :

Désignation	Groupe 1	Groupe 2.
Pilotes	1 bracelet par pilote	1 bracelet par pilote
Intervenants	4 Chasubles	4 chasubles
Team Manager	1 bracelet	1 bracelet
Transpondeur (fourni)	1	1

Section VI.3 [Enregistrement du matériel et des équipements.](#)

Voir l'Article 2.10 des Prescriptions Générales CIK-FIA. 2025.

Lors de l'enregistrement technique de chaque épreuve, il sera procédé à un marquage du châssis.

Un concurrent pourra changer le matériel déjà identifié lors de l'enregistrement technique jusqu'au début des essais qualificatifs.

Tout matériel changé devra être à nouveau présenté au contrôle technique.

Section VI.4 [Briefing.](#)

L'horaire et le lieu seront précisés dans le programme de l'épreuve.

La présence de tous les Concurrents et Pilotes concernés est obligatoire pendant toute la durée du briefing sous peine de sanction, voire d'une possible disqualification de la compétition. 2 listes de présence devront être signées : une par les Pilotes et l'autre par les Concurrents.

Essais.

L'épreuve se composera d'essai(s) officiel(s) et d'essai qualificatif(s).

- Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 14H00 et 18H00.
- Les essais libres officiels se dérouleront le samedi entre 9H30 et 11H30 (n° de course obligatoire).

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) est obligatoire dès le début des essais libres sous peine d'une amende de 100€.

Les essais qualificatifs se dérouleront sur 8 minutes. Des groupes pour les essais qualificatifs pourront être créés.

Lorsqu'un pilote rentrera **avant la fin de la phase de qualification**, il ne pourra pas reprendre la piste et rejoindra directement le **Parc Assistance Arrivée**.

Section VI.5 [Procédure de mise en grille.](#)

La grille de départ sera déterminée par le classement des essais qualificatifs, sans distinction de catégorie.

L'accès à la grille de départ sera fermé 30 mn avant le départ.

Section VI.6 [Procédure de course.](#)

Après lancement de type 'LE MANS', les karts effectueront un ou plusieurs tours de formation sous procédure de Safety Kart. Le départ sera donné "lancé" au drapeau tricolore à l'issue du ou des tours de formation.

La course se déroulera sur une durée de 24 Heures sans arrêt du roulage des karts, sauf cas de force majeure nécessitant son interruption.

Règlement 24 Heures KARTING 2025

Procédure en cas d'incident.

En cas d'incident, une neutralisation de la course pourra être mise en place (Safety Kart ou slow) par le directeur de course ou son adjoint. **Procédure détaillée en annexe 2.**

En cas de danger, la course pourra être arrêtée au **drapeau rouge**. Elle ne reprendra que sur ordre de la Direction de course. En cas d'accident, le **drapeau rouge** pourra être présenté à tout endroit jugé nécessaire par la Direction de course.

Section VI.7 Procédure d'arrivée.

La sortie de la voie des stands sera fermée dès la présentation du drapeau à damiers.

A l'issue de la 24ème heure de course, le drapeau à damiers sera présenté sur le kart en piste ayant effectué le plus grand nombre de tours.

Pour prétendre être classé, chaque concurrent encore en course devra franchir la ligne d'arrivée, et se voir présenter le drapeau à damiers dans un délai maximum de 3 minutes après le début de sa présentation.

Section VI.8 Procédure de podium.

Les pilotes des équipages concernés devront se rendre au podium au plus tard 10 minutes après l'entrée en Parc Assistance Arrivée.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée.

Section VI.9 Classement de l'épreuve.

Classement de l'épreuve.

Le classement officiel sera entériné à l'issue des vérifications techniques et sportives.

Un classement scratch (et son podium) et un classement Groupe 2 (et son podium) seront établis.

Article VII. Contrôles et pénalités.

Les pénalités non prévues dans le présent règlement relèvent de l'article 2.24 des Prescriptions générales CIK/FIA.

(a) Pénalités à caractère général.

Non-respect de la sécurité, de l'environnement	3 tours
Non-respect des Officiels et comportement anti-sportif	3 à 10 tours Disqualification, Commission de discipline

(b) Pénalités châssis/carénage.

Carénage décroché pendant l'épreuve	Remise en conformité exigée lors du prochain passage par le stand.
Lors du dernier relais	Constatation en parc arrivée, 1 tour de pénalité, sans appel possible.

Si le directeur de course juge nécessaire de faire rentrer le pilote pour une remise en conformité, il présentera le drapeau de défaut technique accompagné du numéro.

(c) Pénalités de poids.

De 0,1 à 1 kg en dessous du poids	Remise en conformité et 1 tours de pénalité
De 1 à 2 kg en dessous du poids	Remise en conformité et 2 tours de pénalité
De 2 à 3 kg en dessous du poids	Remise en conformité et 3 tours de pénalité
De 3 à 4 kg en dessous du poids	Remise en conformité et 4 tours de pénalité
De 4 à 5 kg en dessous du poids	Remise en conformité et 5 tours de pénalité
Supérieur à 5 kg	1 tour par tranche de kg supplémentaire

Règlement 24 Heures KARTING 2025

(d) **Pénalités de matériel.**

Pneus non marqués	Disqualification
Non-respect de la réglementation technique	Disqualification
Matériel non enregistré	Disqualification
Intervention sur un kart pendant une suspension au drapeau rouge	10 tours

(e) **Pénalités pour infractions sur la piste (sur décision des Commissaires Sportifs)**

Non-respect de la procédure de départ	1 tour, sauf couloirs, passage dans la voie des stands sans arrêt
Non-respect de la configuration du circuit (track limit).	1 tour
Couper la piste, moteur en marche ou non	3 tours
Présence sur la piste d'un membre du team	10 tours (disqualification si récidive)
Dépassement sous un drapeau jaune	3 tours
Non-respect du temps de roulage	Pénalité d'1 tour par minute d'infraction relevée.
Utilisation d'un démarreur externe en dehors de la zone autorisée.	1 tour.

(f) **Pénalités pour dépassement de vitesse maximum autorisée dans la voie des stands.**

1ère infraction	1 tour par tranche de 5 kms/h au-delà de la vitesse limite
2ème infraction et plus	3 tours par tranche de 5 kms/h au-delà de la vitesse limite

Toutes les pénalités en temps ou en tour visées à l'article VII sont insusceptibles d'appel.

Règlement 24 Heures KARTING 2025

Article VIII. Annexe 1 - Horaires prévisionnels

Mercredi 21 août 2025		
9H /12 H et 14H /17H	Ouverture paddock /Roulage ACO	Circuit CIK / Droit de piste

Jeudi 22 août 2025		
9H /12 H et 14H /17H	Ouverture paddock /Roulage ACO	Circuit CIK / Droit de piste

Vendredi 23 août 2025		
7H	Ouverture paddock	Circuit CIK
9H/12H	Enregistrement administratif	Module sportif
10H/12H30	Enregistrement technique	Bâtiment technique
10H30/12H00	Distribution essence	Zone technique
10H30/12H00	Distribution des pneumatiques	Zone technique
12H00/14H00	Pause déjeuner	
14H00/18H00	Essais libres	Circuit CIK
18h00 / 18h30	Animation circuit	Circuit CIK
18h15/19H00	Briefing des pilotes /concurrents	Module sportif
Samedi 24 août 2025		
7H	Ouverture paddock	Circuit CIK
8H30/9H00	Animation circuit	Circuit CIK
09H00/11H00	Essais officiels	Circuit CIK
11H00/11H30	Animation circuit	Circuit CIK
11H45/12H00	Essais qualificatifs	Circuit CIK
12H00 / 12H30	Animation circuit	Circuit CIK
13H00/13H45	Mise en grille	Circuit CIK
14H00	Départ des 24 heures Karting	Circuit CIK
Dimanche 25 août 2025		
14H00	Arrivée des 24heures Karting	Circuit CIK
14H15	Podium des 24 heures Karting	Podium officiel Bât LE 24

Règlement

24 Heures KARTING 2025

Article IX. Annexe 2 – Procédure Safety Kart

(a) Neutralisation de la course : Kart de Sécurité "Safety Kart".

En cas d'incident, une neutralisation du circuit avec procédure Safety Kart sera d'application.

➤ **Consignes aux officiels.**

Quand le Directeur de course donnera l'ordre d'utiliser le Safety Kart, tous les postes de surveillance présenteront des drapeaux jaunes agités pendant la durée de l'intervention. Interdiction de dépasser, reprise de la course après avoir franchi le drapeau vert, la procédure SLOW pouvant remplacer la procédure Safety Kart en cas de besoin.

Le Safety Kart, feux orange allumés, partira de son poste pour prendre la piste.

➤ **Consignes aux pilotes.**

Tous les karts en course devront se mettre en file derrière le Safety Kart à une distance inférieure à 3 longueurs de kart. Il est absolument interdit de dépasser avant de passer devant un drapeau vert agité, sauf si un kart ralentit en raison d'un problème grave.

Lorsque le Safety Kart sera déployé, tout kart conduit de manière inutilement lente, erratique ou jugée potentiellement dangereuse pour les autres pilotes à tout moment sera signalé aux Commissaires Sportifs. Pendant la procédure Safety Kart, les karts pourront entrer dans la voie des stands, mais ils ne pourront regagner la piste que si le feu orange est allumé à la sortie de la voie des stands. Il sera présenté de façon à permettre aux karts en attente à la sortie de la voie des stands de regagner la piste de course à une vitesse appropriée jusqu'à ce qu'ils rejoignent la fin de la file des karts derrière le Safety Kart.

Après le passage du dernier kart, la sortie des stands sera fermée au feu rouge.

Dans certaines conditions, le Directeur de course pourra demander au Safety Kart d'emprunter la voie des stands. Dans ce cas, et à condition que les feux orange du Safety Kart restent allumés, tous les karts devront le suivre sur la voie des stands sans se dépasser. Tout kart entrant dans la voie des stands dans ces conditions pourra s'arrêter devant le stand attribué à son équipe.

Lorsque le Directeur de course rappelle le Safety Kart, les feux orange sont éteints. C'est le signal qu'il rentrera à la fin du tour. A ce moment-là, le premier kart de la file derrière le Safety Kart peut imposer l'allure et, si nécessaire, se situer à plus de cinq longueurs du kart derrière lui. Aucun dépassement n'est autorisé avant le passage sur la ligne de départ.

Afin d'éviter le risque d'accident avant que le Safety Kart ne rentre à son poste, à partir du moment où les feux sont éteints, les pilotes doivent continuer à une allure n'impliquant ni accélération intempestive, ni freinage, ni toute autre manœuvre susceptible de mettre en danger d'autres pilotes ou de gêner le nouveau départ.

Après l'entrée du Safety Kart à son poste, les drapeaux verts agités seront présentés aux postes de commissaires. Ces drapeaux seront déployés un tour au maximum.

A la fin de la procédure Safety Kart, une fois que la piste est sous régime VERT, la sortie des stands restera fermée jusqu'au moment où le dernier kart (qui était en ligne derrière le Safety Kart) passe sur la piste au niveau de la sortie des stands.

Chaque tour accompli pendant que le Safety Kart sera compté comme tour de course.

Si la course se termine alors que le Safety Kart est encore en piste, les karts se verront présenter le drapeau à damier sur la ligne d'arrivée selon la procédure normale sans être autorisés à doubler.